EOLIEN EN MER

Dans sa planification énergétique, la France et l'Europe accordent une place très importante à l'éolien en mer. En Europe, la capacité doit être multipliée par 10 dans la prochaine décennie. En France, la capacité totale doit atteindre 3.6 GW d'ici 2030 avec les projets déjà attribués (pour environ 14 TWh de production annuelle) et la SFEC vise 18 GW en 2035 (pour environ 70TWh de production annuelle).

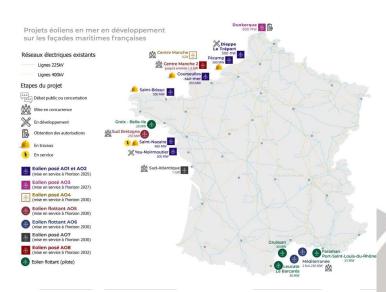
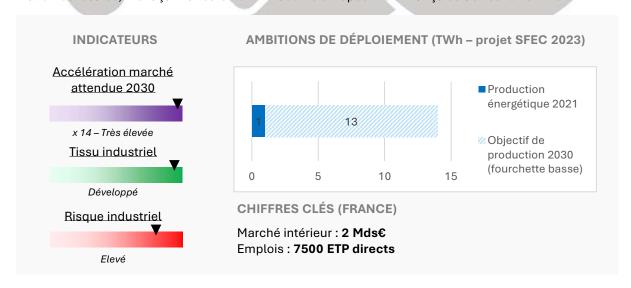


Figure 1 - Appels d'offre et parcs éoliens en mer en France. Source : Les Horizons

Une nouvelle série d'AO (AO4 à AO9) a été lancée ; les parcs associés entreront en production au plus tôt à partir de 2031, générant un creux de charge pour la filière après l'achèvement du projet de Dunkerque (AO3). En parallèle, des travaux de planification spatiale de l'éolien en mer sont en cours et ont donné lieu à des débats publics sur les quatre façades métropolitaines entre fin 2023 et l'été 2024, pour viser le déploiement de 45 GW d'éolien en mer d'ici 2050. Une étape importante a été franchie la décision avec interministérielle du 17 octobre², et il reste désormais à adopter formellement les stratégies de façade maritimes en 2025 (SFM). A moyen terme, le palier de 18 GW en 2035 de la SFEC appelle à des

attributions massives dans les prochaines années, notamment via un appel d'offres de 8 à 10 GW devant être attribué avant fin 2026.

Côté industriel, l'intensité concurrentielle met sous tension la chaine de valeur française et européenne à un moment où d'autres continents ont mis en place des politiques industrielles très favorables à leurs industries locales, menaçant directement l'industrie européenne et française de l'éolien en mer.



² Décision du 17 octobre 2024 consécutive au débat public « la mer en débat » portant sur la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façade et la cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'éolien en mer

Ce mouvement s'accompagne d'une augmentation de la taille des projets (qui atteignent désormais 1 à plusieurs GW de puissance) et d'évolutions/innovations de leurs équipements et composants (éoliennes de 15 MW ou plus, fondations posées à 50-60m de profondeur, « fondations flottantes », sous-stations à courant continu) qui sont à l'origine d'enjeux industriels et logistiques nouveaux. Au niveau français, les premiers parcs attribués en 2012 et 2014 entrent en service ou le seront d'ici à 2026. En 2023, la filière française des énergies marines renouvelables employait directement près de 8300 personnes.

Le Net Zero Industry Act européen et le crédit d'impôt C3IV, dans le cadre de la Loi Industrie Verte ont été adoptés en réponse à une partie de ces enjeux.

OBJECTIFS ET LIVRABLES

- Donner un calendrier clair des AO à attribuer sur un horizon de temps de 10 ans afin de donner la visibilité nécessaire à toutes les parties prenantes et se donner les moyens humains et financiers de respecter strictement les dates d'attribution des AO;
- Mettre en place les critères de durabilité et de résilience du NZIA dans les AO ;
- D'ici le lancement des nouveaux AO, collaborer au sein d'une Task Force Etat-filière visant les projets à l'export pour maintenir la filière industrielle implantée;
- Mener de nouveaux investissements sur les sites industriels (notamment sur les réseaux électriques) et les sites industriels (existants ou nouveaux), permettant d'accompagner la croissance des projets et des équipements (pales, nacelles, sous station, câbles électriques, systèmes d'ancrage, fondations flottantes, autres composants) pour répondre à la demande future du marché français et européen.

BILAN CONTRAT 2021 - 2024

- Planifier le développement de l'éolien en mer à court terme (PPE 2023/2028) et offrir des perspectives sur le moyen-long terme (2028-2035 et au-delà);
- Développer et structurer la chaîne de valeur;
- Faire baisser les coûts de la filière éolien flottant sur la base d'appels d'offres réguliers et de volumes suffisants.

CONTRIBUTEURS AUX TRAVAUX

<u>Pilote(s)</u>: **Dominique MONIOT (Ocean Winds),** Amandine CARRIERE (EDF Renouvelables), Alexandre PERRIN (Technip Energies) Aline SCHWARTZ (Total Energies)

Participant(s): EDF, Total Energies, Engie, Ocean Winds, Chantiers de l'Atlantique, Defontaine Rollix, General Electric France, Siemens Gamesa, Technip Energies, SLB, Vatenfall, RWE, Skyborn Renewables, Iberdrola, DGE, DGEC, CSF Industries de la mer, SER, France Renouvelables